



Paris, le 25 octobre 2018

Déclaration liminaire au CHSCT

Vous avez présenté au CTL du 17 octobre 2018 un projet de réorganisation/fusion des services de publicité foncière.
Ce projet est dans les tiroirs depuis 2017.

Vous avez présenté au CTL du 17 octobre 2018 la fiche de validation des DPR, c'est donc un projet impactant les conditions de travail des agents des SIP.

Si lors du CHSCT plénier du 15 octobre vous nous avez informé de la mise en place de la fiche de validation des DPR, vous ne nous avez fourni aucun élément d'appréciation, calendrier de réalisation, nombre de dossiers concernés, charge de travail supplémentaire pour les agents, impact sur les conditions de travail...

En revanche vous n'avez pas jugé utile d'informer le CHSCT de la réorganisation prochaine des SPF. 12 services SPF vont être fusionnés pour n'en faire désormais que deux.

Ces projets constituent des projets « importants » au sens réglementaire, Article 57 Décret n°82-453 du 28 mai 1982, mais aussi bien sûr pour les agents.

Pour Solidaires, vous devez les présenter en Plénier CHSCT.

Vous nous présentez le projet de réorganisations du 2^e niveau du contrôle patrimonial le 25 octobre 2018. Cette réorganisation sera mise en place officiellement le 1^{er} septembre 2019.

Ce projet fait suite à celui présenté en novembre et décembre 2016, abandonné, suspendu...

Nous vous rappelons tout de même que :

La prévention des risques professionnels nécessite une association du CHSCT, réelle, sincère, le plus en amont possible de la réalisation d'un projet.
Il faut donc impérativement que vous apportiez des éléments éclairant les incidences du projet sur les modalités actuelles de fonctionnement des services.

Vous devez impérativement continuer à informer le CHSCT tout au long de la réalisation du projet.

Nous vous renvoyons à nos liminaires du 15 octobre 2018, et à toutes celles concernant les différentes ASR où vous trouverez toutes les questions posées, sans réponse à ce jour et tous les documents demandés, non communiqués à ce jour. Nous vous rappelons à nouveau qu'il convient de consulter systématiquement les acteurs de prévention : médecin de prévention, ISST, voire parfois le pôle ergonomie du ministère, ou encore les antennes immobilières, et de fournir les avis.

Nous vous renvoyons aussi à la lecture du « **Guide pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projets** ».

Les questions que nous ont posés les agents seront abordées dans le cadre du point 2.

Solitaires Finances ne rendra pas, à ce stade, d'avis, sur le projet de « le projet de réorganisations du 2^e niveau du contrôle patrimonial », mais vous fera part de toutes les remontées du terrain, des agentes et agents que nous représentons, au fur à mesure de ses enquêtes dans les services fusionnés et/ou déménagés et/ou réorganisés.

Points divers

Sand

Un des bureau d'accueil au rez-de-chaussée est un cul de sac suite à l'absence de poignée sur la porte qui donne sur un bureau contigüe.

Nous vous demandons d'installer une poignée pour permettre aux collègues de sortir en cas de réception d'un redevable violent.

Dans le bureau contigüe au bureau d'accueil pré-cité se trouvent les écrans de contrôle des caméras de surveillance du site. Ce bureau est inoccupé, personne derrière les écrans.

Pourquoi les écrans de surveillance restent-ils dans ce bureau ?

MOULIN VERT

Des rumeurs circulent. Il semblerait que le SIE du 14, soit regroupé sur le 1er étage dès 2019 ?

Que pouvez vous nous en dire ?

SIE NECKER

Les agents du SIE Necker nous ont alerté sur certains problèmes soulevés par l'organisation du déménagement sur le site de Beuret le 19 novembre 2018.

Les dossiers devaient être transportés dans des armoires roulantes par les déménageurs, or il semblerait que les agents vont devoir les mettre en carton et ensuite les remettre dans les armoires (environ 11 600 dossiers)

Nous vous demandons d'effectuer un avenant au contrat de déménagement initial pour que ce soit la société qui fasse le transport et le rangement

Concernant les imprimantes, les agents souhaitent garder les imprimantes individuelles jusqu'à ce qu'elles ne soient plus fonctionnelles. Cela leur facilite le travail en cas d'impression de masse sur les copieurs réseaux

Le 19 au matin il a été demandé aux agents de ne pas venir à Necker. Est il utile qu'ils se rendent à Beuret sachant qu'ils ne disposeront d'aucun matériel, bureautique et dossiers ?

Les agents vous demandent de leur accorder une autorisation d'absence pour la journée et Solidaires s'associe à leur demande.